

Ministère de la Communauté française

Administration générale de
l'Enseignement et de la Recherche
scientifique.

Direction générale de l'Enseignement
non obligatoire et de la Recherche
scientifique.

Service de l'enseignement
de promotion sociale.

1010 Bruxelles , le 16 Jan 2004
Boulevard Pachéco, 19, Bte 0
02 / 210.58.52

Monsieur Jacques LEFERE
Administrateur délégué
CPEONS

rue des Minimes 87-89
1000 BRUXELLES

Ref.: / Document de référence interréseaux

Objet : Document de référence interréseaux(convention) - Régime 1

Unité de formation : INFORMATIQUE : BASE DE LA PROGRAMMATION EN VBA
{CONVENTION : C.P.N.A.E.}
Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION
Code Référence : 752498U21V1
Domaine : 709 Economie-SE:informatique

Monsieur l'Administrateur délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir le document de référence relatif à l'unité de formation
mentionnée sous rubrique.

Veillez agréer, Monsieur l'Administrateur délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

f.o. Le Directeur général adjoint,

Julien Laermans


Nicole SCHETS
Directrice

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

**INFORMATIQUE : BASE DE LA PROGRAMMATION
EN VBA (Convention : C.P.N.A.E.)**

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

CODE : 75 24 98 U21 V1
CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 709
DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX
APProuvé le 12/06/03

Approbation du Gouvernement de la Communauté française du
sur avis conforme de la Commission de concertation

INFORMATIQUE : BASE DE LA PROGRAMMATION EN VBA (Convention : C.P.N.A.E.)

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité doit permettre à l'étudiant de s'initier à la programmation en Visual Basic en vue d'une exploitation ultérieure en Word, Access ou Excel.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

L'organisation de cette unité de formation et les objectifs poursuivis à travers son contenu s'inscrivent dans l'accord repris dans la Convention cadre conclue entre l'Enseignement de promotion sociale et la Commission paritaire nationale auxiliaire pour employés plus précisément en son article 3 qui établit que *les contenus et volumes horaires sont établis de commun accord entre les parties, sur base d'un cahier de charges élaboré par CEFORA.*

Dans cette perspective et ce, conformément à l'Arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 18 novembre 1991 relatif aux dossiers pédagogiques des sections et unités de formation de l'enseignement de promotion sociale de régime 1, en son article 6, les capacités préalables requises de l'unité de formation se limitent à la référence à des exigences administratives ou réglementaires, notamment les participants devront répondre à l'obligation légale de formation imposée par la Convention collective du 05 mai 1999 de la Commission paritaire 218 et satisfaire aux conditions d'admission négociées entre les partenaires à savoir :

- ◆ posséder des compétences dans l'exploitation des fonctionnalités du système d'exploitation Windows
- ◆ posséder des compétences avancées dans l'exploitation des ressources des logiciels Excel ou Word ;

ou avoir suivi dans le cadre de cette convention une des unités de formation suivantes :

- ♦ INFORMATIQUE: PERFECTIONNEMENT EN EXCEL (Convention : C.P.N.A.E.)- code 75 45 86 U 21 V* ou INFORMATIQUE: PERFECTIONNEMENT EN WORD (Convention : C.P.N.A.E.)- code 75 42 85 U 21 V*

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination des cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Laboratoire d'informatique : programmation	CT	S	20
3.2. Part d'autonomie			04
Total des périodes			24

4. PROGRAMME

Le développement d'une logique de programmation est nécessaire pour que l'étudiant puisse développer des comportements transférables. Il sera donc encouragé à utiliser des algorithmes et/ou des organigrammes pour trouver une solution aux problèmes qui lui sont proposés.

L'étudiant sera capable

- ♦ d'expliquer les différentes composantes de l'environnement de développement : principe de l'application hôte et interface utilisateur, éditeur VBA, ...
- ♦ d'identifier sur des exemples les différentes parties d'un programme VBA (modules, procédures, instructions)
- ♦ d'identifier les éléments de base de la programmation orientée objet (objets, collection, propriété, méthode, événement, ...), en particulier de la programmation en VBA selon l'application hôte ;
- ♦ de décrire les structures fondamentales du langage VBA (types de constantes et de variables, opérateurs, contrôles et structures de contrôle, procédures, fonctions prédéfinies, différence entre sous-routine et fonction, entre sous-routine générale et sous-routine d'événement, ...);
- ♦ d'utiliser les boîtes de dialogue afin d'assurer l'interface avec l'utilisateur (messages, saisies, ...);
- ♦ de décrire et d'utiliser des contrôles communs pour créer l'interface d'une application simple;
- ♦ de mettre en œuvre les différentes notions rencontrées pour intervenir sur des macros au moyen de la programmation;
- ♦ d'assurer le débogage et la gestion des erreurs;
- ♦ d'utiliser l'aide en ligne et la documentation disponible.

L'illustration se fera dans les logiciels de bureautique classiques, de type tableur ou traitement de texte.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite l'étudiant sera capable, dans le cadre d'un projet simple de réalisation d'une interface utilisateur pour une application de bureautique :

- ◆ d'utiliser les boîtes de dialogue (messages, saisie, ...)
- ◆ d'utiliser des contrôles usuels
- ◆ d'assurer le débogage et la gestion de erreurs.

Dans le cadre de la convention, vu le nombre limité de périodes, seule une évaluation continue sera mise en œuvre, ceci dans le respect du Règlement général des Etudes de l'Enseignement secondaire de Promotion sociale.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte :

- ◆ de la pertinence des procédures mises en œuvre
- ◆ du degré d'autonomie atteint dans l'apprentissage.

6. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra prouver une expérience actualisée et professionnelle dans le développement d'applications en Visual Basic.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Conformément aux dispositions de la convention, un étudiant par poste de travail et un maximum de 15 étudiants par groupe.